

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle offre de soins

ARRETE N° 300 2015/ARS-OI

Modifiant l'arrêté n°0259 DDASS/ISP du 14 mars 1994 portant inscription sur la liste des Sociétés Civiles Professionnelles d'infirmiers (ères)

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François MAURY en qualité de Directeur Général de l'Agence de Santé de l'Océan Indien ;
- VU la décision n°158/2015/DG/ARS-OI en date du 24 août 2015 portant délégation de signatures ;
- VU l'arrêté n°0259 DDASS/ISP du 14 mars 1994 portant inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'infirmiers (ères) ;
- VU l'arrêté n°1543 DDASS/ISP du 27 juin 1995 modifiant l'arrêté n°0259 DDASS/ISP du 14 mars 1994 portant inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'infirmiers (ères) ;
- VU l'arrêté n°1606 DRASS/IS du 30 octobre 2000 modifiant l'arrêté n°1543 DDASS/ISP du 27 juin 1995 ;
- VU l'arrêté n°0101 DRASS/IS du 1^{er} février 2001 modifiant l'arrêté n°1606 DRASS/IS du 30 octobre 2000 ;
- VU l'arrêté n°0519 DRASS/IS du 22 mai 2001 modifiant l'arrêté n°0101 DRASS/IS du 1^{er} février 2001 ;
- VU l'arrêté n°140 DRASS/ISP du 20 février 2003 modifiant l'arrêté n°0519 DRASS/IS du 22 mai 2001 ;
- VU l'arrêté n°76 DRASS/IRS du 31 octobre 2007 modifiant l'arrêté n°140 DRASS/ISP du 20 février 2003 ;

.../...

- VU l'arrêté n°77/ARS-OI du 05 avril 2011 portant modification de l'arrêté n°76 DRASS/IRS du 31 octobre 2007 ;
- VU la demande en date du 12 décembre 2015, nous informant de l'intégration d'un (e) nouvel (le) associé (e) en la personne de Madame CAZENAVE Maëva Infirmière Diplômée d'Etat en date du 23 novembre 2005 à Paris et inscrite au répertoire ADELI sous le n° 9D6531704 ;
- VU les statuts modifiés de la Société civile Professionnelle d'infirmiers (ères) « SCP CATUHE-GAUVIN-TURPIN-CAZENAVE » en date du 27 août 2015.

A R R E T E

Article 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté n°0259 DDASS/ISP du 14 mars 1994 modifié, portant inscription sur la liste des Sociétés Civiles Professionnelles d'infirmiers (ères), celle inscrite sous le n° 29 est modifié comme suit :

- **Madame CATUHE Maryse Claire Gilberte**
Née le 18 janvier 1956 à Mont De Marsan (40)
Demeurant au 6 B, chemin Mercher – « La Confiance Les Hauts » – 97438 Sainte-Marie
- **Madame GAUVIN Corine Maire Paule née BRUNO**
Née le 18 mars 1968 à Sainte-Marie (974)
Demeurant au 44 B, rue Routier de Granval – 97438 Sainte-Marie
- **Monsieur TURPIN Jean-Lou Michel**
Né le 28 mai 1980 à Le Port (974)
Demeurant au 145, rue Jean-Jacques Rousseau – 97440 Saint-André
- **Madame CAZENAVE Maëva Lucie**
Née le 07 septembre 1984 à Colmar (68)
Demeurant au 2936, chemin Lefaguyès – 97440 Saint-André

Le reste est sans changement.

Article 2 Le siège social de la « SCP CATUHE-GAUVIN-TURPIN-CAZENAVE » est situé au 21, rue de La République – 97438 Sainte-Marie.

Article 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis – 27, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 4 Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2015

// Le Directeur Général

Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Gilles VIGNON